

TITRE COMPLET :

## Constitution du dossier justificatif suite à l'octroi d'une subvention dans le cadre d'un appel à projets du Fonds d'équipement

TITRE ABRÉGÉ :

Constitution du dossier justificatif pour le Fonds d'équipement

MÉTA-DESCRIPTION :

Constitution et transmission du dossier justificatif à l'Administration pour justifier l'utilisation d'une subvention octroyée dans le cadre d'un appel à projets du Fonds d'équipement

### DESCRIPTION :

Chaque année, la Fédération Wallonie-Bruxelles met en oeuvre un appel à projets auprès des écoles d'enseignement secondaire qualifiant dont l'objectif est d'octroyer des subventions leur permettant de moderniser, remplacer ou mettre en conformité leurs équipements pédagogiques.

Au terme de la procédure de sélection, le Gouvernement octroie aux pouvoirs organisateurs des écoles bénéficiaires une subvention leur permettant d'acquérir le matériel pédagogique sélectionné.

Les bénéficiaires disposent alors d'un délai d'environ 10 mois pour acquérir le matériel subsidé dans le respect de la loi en vigueur sur les marchés publics.

Au terme de leurs achats, chaque bénéficiaire constitue un dossier justificatif à transmettre à l'Administration de la FWB. Ce dossier reprend tous les documents relatifs à la passation et l'exécution des marchés publics d'acquisition du matériel ainsi que certains documents mis à leur disposition par l'Administration.

Ce dossier justificatif doit être transmis à l'Administration dans le respect du délai fixé. Ce délai est annoncé dans le courrier de notification d'octroi de la subvention adressé à chaque bénéficiaire.

POINTS D'ATTENTION :

LANGUE :

FR

PUBLICS CIBLES :

Pouvoir local  
Personnel de l'enseignement  
Province  
Commune

THÉMATIQUES :

Etudes et formation

TYPES DE DÉMARCHÉ :

Appel à projets  
Subvention  
Justification  
Marché public

ÉVÈNEMENTS :

Mener un marché public

Cette démarche est liée - et fait suite - à la démarche "Demander une subvention dans le cadre de l'appel à projet du Fonds d'équipement".

Obtenir une subvention dans le domaine de l'enseignement

#### **DÉTAILS DU PUBLIC CIBLE :**

- Le pouvoir organisateur de l'école bénéficiaire d'une subvention de la FWB dans le cadre d'un appel à projets du Fonds d'équipement.

**MOTS-CLÉS :**  
Appel à projet  
Marché public  
Subvention  
Dossier administratif

#### **CONDITIONS :**

Seuls les bénéficiaires d'une subvention dans le cadre d'un appel à projets annuel du Fonds d'équipement doivent constituer et transmettre un dossier justificatif à l'Administration de la FWB en vue de justifier l'utilisation de la subvention octroyée.

#### **DÉMARCHES LIÉES :**

**Fonds d'équipement - EPEEQ • Précédent**

#### **AVANTAGES :**

Le Gouvernement intervient financièrement dans l'achat des équipements sélectionnés au terme de la procédure de sélection à concurrence de 80 %, les 20 % restants étant à charge du pouvoir organisateur de l'école bénéficiaire.

La subvention est versée en deux temps :

- une avance représentant 80% du montant pris en charge par la FWB est versée au pouvoir organisateur de l'école bénéficiaire dans les semaines qui suivent l'envoi du courrier de notification d'octroi de la subvention au bénéficiaire,
- le solde de la subvention est versée au pouvoir organisateur de l'école bénéficiaire après réception et analyse par l'Administration du dossier justificatif transmis. Le versement du solde est conditionné par la bonne complétude du dossier et le respect de la législation sur les marchés publics lors des achats d'équipements.

#### **PROCÉDURE :**

Le dossier justificatif à transmettre à l'Administration doit reprendre les documents suivants :

- Déclaration de créance complétée et signée par la Direction de l'école bénéficiaire. Ce document est fourni par l'Administration au moment de l'envoi du courrier de notification d'octroi de la subvention,
- Check-list "marchés publics" complétée et signée par la Direction de l'école bénéficiaire. Ce document est fourni par l'Administration au moment de l'envoi du

courrier de notification d'octroi de la subvention,

- facture(s),
- preuve(s) de paiement,
- Bon(s) de commande et/ou courrier de notification d'attribution de marché et/ou mail de notification d'attribution de marché,
- décision(s) motivées d'attribution,
- Offre(s) retenue(s),
- Offre(s) non retenue(s),
- Courtiers de demande d'offres et/ou mails de demande d'offres envoyés aux sociétés interrogées,
- échange éventuel de mails ou de courriers avec les soumissionnaires,
- cahier spécial des charges (obligatoire pour tout marché public dont le montant dépasse 30.000 euros HTVA),
- Courrier de notification de non-attribution de marché et/ou mail de notification de non-attribution de marché envoyé aux soumissionnaires non-retenus.

Le dossier justificatif doit être scanné et transmis via la session Archibus de l'école bénéficiaire, à partir du menu "accuser réception des éléments commandés". La procédure d'envoi du dossier est décrite dans le guide de l'utilisateur d'Archibus.

En cas de difficulté lors de l'envoi de son dossier justificatif, contacter l'agent traitant : [thomas.belladone@cfwb.be](mailto:thomas.belladone@cfwb.be)

#### **DÉLAI :**

Le dossier justificatif doit être transmis à l'Administration au plus tard pour le dernier vendredi du mois d'octobre de l'année au cours de laquelle la subvention est octroyée.

Toute demande de prolongation de ce délai doit être dûment justifiée et introduite via la session ARCHIBUS de l'école bénéficiaire, à partir du menu "commander les éléments". La procédure de demande d'extension du délai pour la transmission du dossier justificatif est décrite dans le guide d'utilisateur d'ARCHIBUS.

#### **PIÈCES JUSTIFICATIVES :**

Les pièces justificatives constitutives du dossier justificatif à fournir à l'Administration en vue de justifier l'utilisation de la subvention octroyée dans le cadre d'un appel à projets du Fonds déquiperment sont décrites au point "Procédure".

#### **ADMINISTRATIONS :**

Direction des Relations "École-Monde du Travail"  
DREMT

PERSONNE DE CONTACT :

BELLADONE Thomas

02 690 83 64

thomas.belladone@cfwb.be

FAQ :

**F.A.Q. en lien avec la constitution du dossier justificatif (Fonds d'équipement)**

F.A.Q. en lien avec la constitution du dossier justificatif à transmettre à l'Administration en vue de justifier l'utilisation de la subvention octroyée dans le cadre d'un appel à projets du Fonds d'équipement.

Titre URL : <https://monecolemonmetier.cfwb.be/professionnels/fonds-dequipement/foire-aux-questions/>